

# Il n'y aura pas de grève des étudiants en médecine sans l'aval des hôpitaux

■ Si grève il y a, ce sont aussi les services dans les hôpitaux qui pourraient trinquer en étant privés de stagiaires.

**S**uite à la rencontre infructueuse qui a eu lieu jeudi entre la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block (Open VLD) et le ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles Jean-Claude Marcourt (PS) au sujet des numéros Inami, les étudiants francophones en médecine ont décidé de déposer un préavis de grève à durée indéterminée.

## Des actions dès la rentrée académique

*"Les étudiants en médecine seront sondés dès leur rentrée académique afin de soulever de nouvelles problématiques qu'ils souhaiteraient mettre sur la table"*, annonce Jérôme Lechien, secrétaire général du Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium).

Le Comité souhaite en effet rencontrer les étudiants "de visu", lors de rencontres préalables comme des descentes dans les auditoriums afin de faire connaître les dif-

férentes actions qu'ils mèneront lors de cette grève. *"Nous nous rendrons au moins une nouvelle fois devant le cabinet de Madame De Block, c'est certain. Pour le moment, nous ne savons pas s'il s'agira d'actions continues ou sporadiques."* L'incertitude est d'autant plus grande que la période du préavis est indéterminée. Cette dernière sera fixée en fonction de l'état d'esprit des étudiants, de l'avancement des négociations, mais également de l'obtention par les étudiants de l'aval de leur maître de stage.

## La qualité des soins avant la grève

En effet, les étudiants en dernière année de master en médecine en période de stage ne pourront s'éclipser de l'hôpital sans l'accord de leur responsable. La plupart des maîtres de stage l'acceptent *"mais cela dépend du service dans lequel l'étudiant se trouve"*. Les services dans lesquels l'étudiant joue un rôle primordial dans le bon déroulement des opérations refuseront plus facilement la demande. Par contre, dans les services dans lesquels l'étudiant a plutôt un rôle d'observateur, *"son absence manquera moins et l'autorisation sera plus facile-*

*ment délivrée"*. Toute absence de l'étudiant sans autorisation fera l'objet d'une sanction académique. *"Nous ne souhaitons pas jouer aux rebelles. La santé des patients prime avant toute chose"*, affirme le secrétaire général.

**Certains services autorisent plus facilement l'absence de leurs stagiaires que d'autres.**

Le rôle du Cium sera également celui d'engager les négociations avec les doyens des universités. Car il n'est pas question non plus pour les étudiants de sécher les cours afin de se rendre aux actions menées par les syndicats sans une confirmation de levée de ces cours. *"Ce sont des médecins avant d'être des professeurs. Ils comprennent l'importance que peut avoir la problématique et dans 75 % des cas, ils l'autorisent"*, précise Jérôme Lechien.

Les étudiants seront donc dépendants des autorisations qu'on leur donne mais le Cium reste confiant quant à l'ampleur que pourra prendre la grève. *"Si par miracle un accord tombe vers le 10 septembre et que tout est prêt pour la rentrée académique, nos actions seront moins agressives. Mais cela, j'en doute"*, conclut le secrétaire général.

L.V.